

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNE FOUILLARD DU 7 JANVIER 2017 (convocation du 30 décembre 2016)

La séance est ouverte à 10 H 30.

Présents : Mesdames, Messieurs AULNETTE Jean-Claude, BERNARD Jean-Jacques, COUDRAY Jean-Luc, DA CUNHA Manuel, de LA HOUPLIERE Astrid, DESSIEUX Guy, FOUBERT Valérie, GOSSET Diane, GUILLEMAUD Françoise, GUILLET Jean-Marc, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, KOSKAS-MARMION Françoise, LE BON de LAPOINTE Guillaume, LE GOC Yann, LE GUILLOU Annie, LEBAILLY Jocelyne, LEFEUVRE Jean-Yves, MASSICOT Catherine, METAYER Jean-Pierre, MOREL Guy, MORIN de FINFE Guy-Mayeul, MORIN Francis, NOULLEZ Sébastien, POINT Jean-Charles, POISSON-KLARIC Laurence, THOMAS Sylviane, THURA Philippe, TOULLEC Marie-Thérèse, VALLEE Priscilla.

M. Manuel Da CUNHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 30 décembre 2016) ont bien été remplies.

1-2017 - Election du Maire.

M. Philippe Thura, le plus âgé des membres du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L2122-8 du C.G.C.T.). Il a été procédé à la désignation de M. Manuel Da Cunha, comme secrétaire de séance, et de Priscilla Vallée et Guy-Mayeul Morin de Finfe comme assesseurs.

M. Thura a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Pascale JUBAULT-CHAUSSE, Madame Laurence POISSON-KLARIC et Monsieur Jean-Yves LEFEUVRE ont déclaré leur candidature.

Laurence Poisson-Klaric

« Bonjour, je suis candidate au poste de maire au nom du « nouveau souffle thoréfoléen ». Nous avons proposé un programme pour les élections municipales de mars 2014 que nous souhaitons rappeler aujourd'hui. Tout d'abord, nous ne souhaitons pas laisser Rennes Métropole dicter notre habitat et notre cadre de vie, notamment en ce qui concerne le renouvellement urbain. Il nous semble également fondamental de limiter les immeubles dans les zones pavillonnaires pour préserver un cadre de vie harmonieux sur la commune. D'autre part, il nous paraît indispensable d'abaisser l'évolution de la population de Thorigné-Fouillard au niveau de celle de Rennes, soit 0,7 % au lieu des 2 % actuels de notre commune. Cette exigence nous paraît indispensable en attendant des solutions pour résorber le flux de circulation aux sorties de la commune. Nous continuons également à affirmer qu'il faut préserver la ferme animation et ses activités tournées vers la jeunesse. Nous sommes de plus favorables au développement des aires de jeux près des pôles commerciaux, ce qui favorisera leur attractivité. Nous invitons pour ce faire tous les Thoréfoléens qui souhaitent construire un projet alternatif pour notre commune à nous rejoindre. Merci. »

Jean-Yves Lefeuvre

« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je vais présenter ma candidature au poste de maire. Elu depuis 22 ans au sein de différentes équipes, j'ai occupé plusieurs postes d'adjoints. Je peux donc pouvoir remplir cette fonction. Le cheminement qui m'a amené à cette candidature est la suivante : le 8 novembre, le maire et la future candidate au poste de maire m'ont annoncé que je ne ferai pas partie de leur prochaine liste d'adjoints. Les raisons invoquées sont le manque de confiance et le besoin de renouvellement de l'équipe. Ne soyons pas dupe, la vraie raison de mon éviction est mon désaccord sur la modification du PLU. Avant le vote en Conseil Municipal, le maire m'avait pourtant demandé de m'abstenir en ne votant pas contre, car je le cite « un vote contre aurait des conséquences politiques ». A contrecœur, j'ai respecté cette demande. Lors de ce désaccord, le maire n'a pas eu le courage politique de me retirer ma délégation d'adjoint laissant son successeur désigné assumer officiellement cette mise à l'écart. Ma démission s'avère être une manœuvre insidieuse et orchestrée qui n'ignorent pas leurs deux auteurs. Enfin le 23 novembre, j'ai été exclu du groupe majoritaire. Il apparaît à cette occasion que la pluralité des idées ne soit pas acceptée au sein du groupe majoritaire. Qu'une opinion différente implique forcément une perte de confiance et entraîne donc de fait l'exclusion de tout poste à responsabilité. Cela n'est pas ma conception d'un fonctionnement démocratique respectant les différences. Si je ne suis pas élu, je continuerai malgré tout à siéger au sein du conseil municipal avec une totale liberté de parole et de vote. Je resterai vigilant sur tous les sujets, surtout ceux qui nous préoccupent. Je ne manquerai pas de m'exprimer et d'agir pour le bien de la commune des Thoréfoléens. Je n'exclus pas de préparer sinon de participer à un projet alternatif à cette majorité lors des prochaines municipales de 2020. Au moment venu, j'inviterai tous les Thoréfoléens déçus par la politique de la majorité à me rejoindre. »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	29
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d) Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls) :	29
e) Majorité absolue (moitié des suffrages + 1) :	15

Madame Pascale JUBAULT-CHAUSSE a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

Madame Laurence POISSON-KLARIC a obtenu 6 (six) voix.

Monsieur Jean-Yves LEFEUVRE a obtenu 1 (une) voix.

Madame Pascale JUBAULT-CHAUSSE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Discours de Madame La Maire

Chers Thoréfoléennes, Chers Thoréfoléens, chers collègues élus, chers amis venus nombreux aujourd'hui, je voudrais tout d'abord partager avec vous l'honneur et l'émotion qui sont les miens au moment où je prends la parole pour la 1^{ère} fois en tant que maire de notre commune.

Honneur si je fais référence aux maires qui m'ont précédé, André Meneu dont cette salle porte le nom, Claude Raulet qui nous a quitté récemment, Maurice Lelièvre qui était le maire de notre commune quand ma famille et moi nous sommes installés à Thorigné Fouillard en 1998 et surtout Jean Jacques Bernard qui m'a permis en 2001 d'entrer en politique.

Politique qui pour moi est un terme noble bien que de plus en plus décrié. La politique c'est mettre des actes sur ses idées.

Dans une commune de 8300 habitants comme la nôtre, la proximité envers les habitants permet d'agir concrètement sur leur quotidien et leur avenir.

Honneur car je mesure totalement la responsabilité qui sera la mienne d'être la 1^{ère} femme maire de notre commune. Depuis 2014, très souvent on m'a posé la question de savoir comment j'allais me faire appeler. J'ai décidé que ce serait Mme La maire car même si cela déplaît à l'Académie française qui privilégie la

fonction, je pense que cette féminisation du mot maire est une reconnaissance pour toutes les femmes. La parité imposée par la loi a permis petit à petit à la représentation politique d'être plus conforme à la répartition de la population même si force est de constater que ce n'est pas encore gagné.

En Ille-et-Vilaine, seules 2 femmes à ce jour sont les maires de communes ayant un nombre d'habitants plus important qu'à Thorigné Fouillard, Nathalie Appéré, la maire de Rennes et la maire de Dinard.

Ce choix, il appartient aux Thoréfoléens dont la majorité a voté pour la liste Ensemble Créatifs et Solidaires et je les en remercie.

Emotion car même si ce moment avait été annoncé dès la campagne des municipales de 2014, il n'en demeure pas moins que le moment est venu et j'en perçois pleinement toute la solennité. Depuis plusieurs semaines j'ai reçu beaucoup d'encouragements qui m'ont sincèrement touchée.

Je m'engage à être au service de tous nos concitoyens puisque j'ai arrêté depuis jeudi mon activité professionnelle de professeur des écoles et je me consacrerai entièrement à mon mandat de maire et d'élu communautaire.

Emotion car l'équipe Ensemble Créatifs et Solidaires que je conduirai désormais m'a témoigné son soutien tout au long de ses 3 années je les en remercie et je ne doute pas qu'ensemble grâce à notre dynamisme et à notre travail pour le bien de l'intérêt général les 3 prochaines années nous permettrons de réaliser le programme prévu en 2014.

Emotion car ma mère, ma fille, mon fils, sa compagne, mes petites-filles Margot et Agathe, et Pierrick mon mari sont présents aujourd'hui : mon engagement a été aussi celui de ma famille. Ils ont « supporté » et le mot n'est pas trop fort mes absences depuis 2001 et je sais qu'ils le feront encore.

Je conclurai en remerciant très sincèrement trois élus avec qui j'ai beaucoup échangé et auprès de qui j'ai beaucoup appris, Maurice Toullec quand nous formions un « couple associatif » de 2001 à 2008, je sais que Marythé, son épouse n'en a jamais pris ombrage, Ombretta Tillier, 1^{ère} adjointe jusqu'en 2014 et enfin Jean Jacques Bernard qui m'a témoigné toute sa confiance et qui m'a permis durant ces 3 premières années de m'imprégner du rôle de maire et qui, je le sais sera toujours présent si je le sollicite.

Merci à eux et merci à tous.

Jean-Jacques Bernard

« Cher collègue, Mesdames et Messieurs. Volontairement, je n'ai rien préparé pour aujourd'hui parce que je souhaitais que ce soit empreint de spontanéité. C'est un vrai moment d'émotion de passer l'écharpe à Madame la maire, un vrai moment d'émotion parce qu'elle l'a dit, il y a peu de femmes maires en Ille-et-Vilaine. Elle sera la maire de la deuxième commune de notre agglomération de Rennes Métropole la plus peuplée, après Nathalie Appéré qui aussi a emprunté ce terme de Madame la maire. Emotion parce que c'est effectivement l'aboutissement d'un projet collectif. Elle l'a dit tout à l'heure, c'est un projet conduit ensemble. J'emploie ce mot à dessein car dans chacune des équipes, auxquelles j'ai eu l'honneur de participer depuis 1989, ce mot « ensemble » figurait dans l'intitulé de celles-ci, et figurait en ouverture de l'intitulé de la liste. « Ensemble », ça a du sens au quotidien. Dans la pratique du mandat d'élu, c'est ensemble que nous avons porté le projet en 2014. Nous l'avons porté ensemble parce que l'équipe, avec les élus sortants et les nouveaux candidats qui nous avaient rejoints, vous avez mandaté de porter ce projet « ensemble ».

Ce matin, j'ai beaucoup d'émotion comme Madame Jubault-Chaussé. Dans cette salle, il y a aussi tous les membres de ma famille, comme vous tous, mes enfants, mon petit-fils, et je sais aussi ce que représente 28 années d'engagement en tant qu'adjoint dont 16 ans en tant que maire. Je sais ce que l'on fait « supporter » à celles et ceux qui nous permettent d'aller au bout de nos convictions, de nos engagements, supporter dans les deux sens du terme : au sens anglais, parce que l'on a besoin d'être épaulé, on a besoin d'être soutenu dans les moments qui sont parfois difficiles et puis supporter aussi, dans le sens français de l'acception du terme parce que on sait bien, qu'en donnant beaucoup de temps à la commune, aux autres, on en prend forcément aussi beaucoup à ceux qui nous sont chers et je veux évidemment les remercier pour m'avoir permis d'aller au bout de ces engagements.

Je ne veux absolument pas ternir ce beau moment démocratique parce que, lorsque tout à l'heure vous avez annoncé votre candidature Madame Poisson-Klaric, je dis que c'est un moment de démocratie parce que je retiens deux élections, celle de 1989 et celle de 2014. Dans ces deux élections, deux projets se confrontaient. Je dis volontairement le mot « confronter », je n'aime pas le mot de « combat » en politique, ce n'est pas ma conception de la politique. Deux confrontations portées par deux sensibilités politiques différentes, représentant la démocratie au quotidien, cela sera encore le cas dans les semaines et mois qui viennent. Beau moment de démocratie que je ne veux pas ternir, parce qu'effectivement ce qui m'a animé pendant toutes ces années, ce sont les valeurs de fidélité, de loyauté. Je mesure l'écart qui nous sépare avec Monsieur Lefeuvre derrière ce mot « loyauté ». L'engagement politique, ce n'est pas une aventure individuelle. L'engagement politique, c'est servir l'intérêt général et j'ai beaucoup de mal à entendre ces mots d'honnêteté, d'honorabilité, de dignité ou de courage politique. Le courage politique, c'est toute l'équipe qui vient de l'avoir tout à l'heure, en élisant Pascale Jubault-Chaussé. Le courage politique c'est de servir l'intérêt général et ne pas servir ses intérêts personnels. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir, de revenir à des mandats précédents où il y avait déjà ce que vous avez vous-même appelé, Monsieur

Lefevre, un mandat de purgatoire, parce que justement vous n'aviez pas la conception politique qui était la mienne de l'intérêt général.

Mais ce beau moment, je veux vraiment le dédier à Pascale en lui disant je lui souhaite tous les beaux moments que j'ai connus en politique. C'est très émouvant de voir quelques-uns d'entre vous dans cette salle, je veux en citer plusieurs, je m'excuse déjà pour ceux que je vais oublier. Mes regards se tournent vers Claire et Jean. Pourquoi Claire et Jean, parce que je me souviens d'une fin d'été de 1988 où à l'époque j'avais régulièrement le temps de m'occuper de mon jardin. Ils sont entrés dans ce jardin et sont venus tous les deux me solliciter en tant que militant, parent d'élèves notamment, pour rejoindre l'équipe qui se constituait pour la campagne de 1989 dont je dis que c'était aussi une belle campagne au service de la noblesse de la politique, comme l'a dit Pascale Jubault-Chaussé, parce que c'était vraiment deux projets pour Thorigné-Fouillard qui se confrontaient. C'est un peu à cause d'eux si ma vie a changé, beaucoup changé. Je les en remercie parce qu'ils ont aussi été des compagnons de route et des compagnons de route loyaux. Je pense à Claire. Même quand nous avons des différences d'approche sur certains projets, je pense au Bocage, par exemple, et bien on a su prouver que chacun pouvait s'exprimer, chacun pouvait avoir son opinion. Mais que l'on restait loyal à l'équipe, c'est ça qui est l'essentiel. Mes regards se posent vers Sylvie, évidemment. Elle a été aussi de tous les accompagnements, de tous les soutiens, c'est la multiscience de l'engagement associatif, de l'engagement bénévole, de l'engagement politique de notre commune. Elle a été membre du comité de soutien. Juste à côté, Louis c'est un symbole tellement fort pour moi. J'ai appris à te connaître à travers ton engagement associatif. Nous avons vraiment une forte amitié, et je sais ce que ça représente pour toi l'engagement associatif, la solidarité, ce que tu as su tellement développer en tant que président d'association est tellement reconnu et exemplaire au niveau de notre agglomération et de notre département. Tu as insufflé un souffle formidable dans cette association. Tu m'as fait l'honneur de coprésider le comité de soutien lors des dernières élections. Je voudrais également citer Marie-Pierre : elle a été de la première aventure avec Maurice Lelièvre. Elle a continué aussi avec moi. Elle sait aussi combien nous avons noué des liens très forts. Je me souviens, en voyant mon petit-fils ici aujourd'hui, qu'elle avait un jour gardé au pied levé pendant la campagne électorale, ma fille qui avait un peu moins l'âge de mon petit-fils aujourd'hui. Tu sais bien Marie-Pierre que je pense à André Meneu, je pense aussi très fort à Titi parce que nous avons partagé de vrais bons moments ensemble. Et puis aussi tous ceux qui étaient des premières aventures : Gérard, Louis. Gérard, on a connu vraiment des moments difficiles, je pense au 1^{er} avril 2004, ce n'était pas un poisson d'avril mais c'était un beau tumulte que cette réunion publique. Et puis aux amis dans la salle parce que, certains aussi ont franchi le pas : de l'amitié à l'aventure politique. Je pense à Guy, évidemment à Annie qui sont autour de la table. Merci à vous tous. Merci pour cette force que vous m'avez donné lors des moments difficiles. Je me souviens aussi de toutes ces rencontres, de toute cette aventure humaine que nous avons pu partager ensemble dans la fidélité à nos valeurs, et dans la loyauté ce qui est l'essentiel à l'esprit de camaraderie qui a toujours accompagné tous nos mandats.

Bonne chance à toi Pascale et je sais que tu vas pouvoir faire vivre ces valeurs à une équipe qui te fait totalement confiance. Il y avait un article ce matin dans Ouest-France, on a reçu la journaliste tous les deux hier, l'article est assez fidèle à ce qu'on lui a dit. Ce passage de relais, j'aime bien le mot « relais », j'aime bien le mot « témoin » comme on le disait ensemble à la journaliste. Quand on passe un relais, il ne faut pas s'arrêter de courir, il faut que l'autre ait déjà pris de l'élan et puis la course est collective, elle continue. Je sais qu'elle a toute l'énergie pour pouvoir poursuivre cette belle aventure collective au service de tous nos concitoyens Thoréfoléens. C'est vraiment avec une totale confiance que je lui passe le témoin, parce que l'on a travaillé en totale confiance, en connivence depuis le début de ce mandat. Je lui ai aussi beaucoup demandé en tant que première adjointe compte-tenu de mes autres mandats. Je te souhaite donc le meilleur dans cette fonction et je sais que l'équipe d'origine, à une exception près, sera à tes côtés tout au long de ces années ».

2-2017 - **Fixation du nombre des adjoints.**

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints. Il est proposé la création de 8 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal décide la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

3-2017 - Election des adjoints.

Madame la Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

Liste « MORIN Francis » : MORIN Francis, VALLEE Priscilla, COUDRAY Jean-Luc, KOSKAS-MARMION Françoise, LE GOC Yann, DA CUNHA Manuel, TOULLEC Marie-Thérèse, LEBAILLY Jocelyne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a ensuite déposé dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	29
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	7
d) Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls) :	22
e) Majorité absolue (moitié des suffrages + 1) :	12
Ont obtenu :	

Liste « MORIN Francis » : 22 (vingt-deux) voix.

La liste «MORIN Francis » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints dans l'ordre du tableau et immédiatement installés : MORIN Francis, VALLEE Priscilla, COUDRAY Jean-Luc, KOSKAS-MARMION Françoise, LE GOC Yann, DA CUNHA Manuel, TOULLEC Marie-Thérèse, LEBAILLY Jocelyne.

DISCOURS DE Madame la Maire:

Merci à Francis Morin d'avoir accepté d'être mon premier adjoint. J'ai pensé en effet que la parité devait être appliquée dans les deux sens et qu'une femme étant maire, il était logique qu'un homme soit le premier adjoint et je le remercie pour faire partie de ce binôme. C'est vrai qu'il y a une « différence » entre le premier adjoint et les autres adjoints. Surtout je remercie Jean-Jacques Bernard d'avoir été notre maire depuis 2001. C'est un homme de conviction, respectueux de ses engagements, avec beaucoup d'humanité, avec ses qualités d'écoute et d'analyse, sa capacité à discourir, vous l'avez constaté tout à l'heure sans papier, et qui a mis tout son temps au service de notre communauté. Merci à lui pour tout ce qu'il a fait pour notre commune. J'aurai l'occasion ce soir lors des vœux d'être un peu plus longue et de lui exprimer encore plus cordialement mon estime. Merci infiniment Jean-Jacques.

La séance est levée à 11 H 25.

Le Secrétaire de séance,
Manuel DA CUNHA



La Maire,
Pascale JUBAULT-CHAUSSÉ



